

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 AVRIL 2017**

**Délibération n° D-2017-104**

**Marché de tierce maintenance applicative du site Intranet -  
Avenant n°1 au marché**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28/03/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 10/04/2017

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

**Excusés :**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction des Systèmes d'Information  
et de Télécommunications**

**Marché de tierce maintenance applicative du site  
Intranet - Avenant n°1 au marché**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Depuis 2012, la Ville de Niort dispose d'un portail intranet « IntraNiort », outil de communication géré par l'ensemble des directions et permettant d'être principalement un outil collaboratif.

Lors de sa séance du 4 avril 2016, le Conseil municipal a approuvé le marché pour la tierce maintenance applicative de ce site avec l'entreprise SAS SOLLAN.

La Ville de Niort souhaitant aujourd'hui supprimer un serveur de production, il est nécessaire de modifier par le biais d'un avenant le BPU initial en décomposant la référence 1 « support gold Liferay ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché de tierce maintenance applicative du site Intranet avec l'entreprise SAS SOLLAN ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer ainsi que tout document y afférent.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



**Marché n°16131A001**  
**Tierce maintenance applicative du site intranet de la ville de Niort**

**Avenant n° 1**

Entre :

La **Ville de Niort**, représentée par son Maire Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2017

d'une part,

Et :

La **société SOLLAN France**, 27 bis rue du Progrès, 93100 MONTREUIL, représentée par

.....  
en qualité de .....

d'autre part,

**Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :**

Le marché a été notifié à la société SOLLAN France, le 2 mai 2016.

**Il est en conséquence convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1**

Le marché passé avec la société SOLLAN France prévoyait la maintenance du logiciel Liferay 6. Celui-ci se déployant sur un cluster de deux serveurs virtuels (article 2.2.2 du CCCTP), le Bordereau des Prix Unitaires comprenait la maintenance globale des deux serveurs (référence 1 du BPU – Support Gold Liferay).

Compte tenu que la Ville de Niort souhaite aujourd'hui supprimer un de ces serveurs de production, il convient d'adapter le bordereau des prix unitaires.

Le BPU joint au présent avenant remplace par conséquent le BPU du marché initial.

**ARTICLE 2**

Toutes les autres dispositions du marché sont inchangées.

**ARTICLE 3**

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

**ARTICLE 4**

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

**Fait en un exemplaire original**

A ....., Le .....	A Niort , Le .....
SOLLAN France, représentée par .....	Le Pouvoir adjudicateur